

COMPLIANCE & REGULATORY

Biens à double usage : publication d'un guide pour la mise en place d'un programme de conformité dans les entreprises

Depuis une vingtaine d'années, les autorités européennes et nationales obligent les entreprises à se responsabiliser en édictant elles-mêmes les règles qu'elles s'engagent à respecter et en cas de violation desquelles elles seront sanctionnées. Cela a conduit à la rapide émergence de la conformité ou *Compliance*. Le RGPD et la loi Sapin 2 en sont deux exemples récents : ils imposent aux entreprises de se doter de programmes de conformité dans les domaines de la protection des données personnelles, pour l'un, et de la lutte contre la corruption, pour l'autre. Le mouvement se poursuit pour le contrôle des exportations, notamment des biens à double usage.

Le bien à double usage : « la prose de Monsieur Jourdain » - Il s'agit de biens, équipements ou services (y compris les technologies, logiciels ou savoir-faire) susceptibles d'une utilisation tant civile que militaire, ainsi que ceux susceptibles de contribuer à la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. **Destinés initialement à un usage civil, ils sont potentiellement dangereux si cet usage est détourné à des fins militaires ou de répression.** Un exemple classique est la vision thermique qui permet de contrôler l'isolation des bâtiments, mais également de repérer des cibles vivantes dissimulées, ou bien la cryptologie qui permet de protéger les réseaux informatiques, mais aussi de dissimuler des communications électroniques entre terroristes. Un règlement communautaire (428/2009) soumet leur commerce, notamment leur exportation vers des pays dits « sensibles », à contrôles, avec l'obligation d'obtenir une licence ou autorisation préalable. Cette exportation peut même être interdite, notamment à destination de pays sous embargo. Compte tenu de la diffusion rapide des nouvelles technologies – notamment dans les communications – et des progrès scientifiques, de nombreux secteurs sont désormais concernés par cette réglementation.

Le programme interne de conformité ou « Internal Compliance Programme », un futur standard pour les biens à double usage – Bien que la réglementation sur le commerce des biens à double usage, tant européenne que française, n'imposât pas aux exportateurs de se doter d'un programme interne de conformité (ou « ICP »), l'Arrangement de Wassenaar¹ l'encourageait depuis longtemps.

La publication de ce guide pratique² européen s'inscrit dès lors dans le projet de modernisation du contrôle des exportations, visant à l'allègement des procédures, tout en assurant son efficacité. La refonte du règlement 428/2009 entreprise par l'Union Européenne³ conditionnerait ainsi l'octroi des autorisations d'exportation pour les projets d'envergure – dites « globales » –, à la mise en place d'un ICP effectif par l'exportateur. Le projet d'ICP a ainsi été élaboré afin de guider les entreprises sur les éléments essentiels à inclure dans leur programme de conformité et à faire respecter, pour assurer en amont, un contrôle efficace du respect de la réglementation.

Les éléments essentiels d'un IPC efficace - Le guide pratique fourni un cadre permettant aux entreprises d'identifier, gérer et respecter la réglementation en vigueur, afin d'atténuer les risques de violation et, partant, de sanctions. Document non contraignant et modulable, il aide à mettre en place des principes et des procédures internes de prévention et de contrôle du commerce des biens à double usage, adaptés à chaque organisation (taille, structure, etc.), au type et à la complexité des activités (produits finis, composants, logiciels, services, etc.) et en fonction des utilisateurs finaux (Etats, organismes publics, acteurs privés, etc.). Sept recommandations constituent les éléments clés d'un ICP efficace :

1. Engagement de la direction à l'égard de la conformité
2. Structure organisationnelle, responsabilités et ressources
3. Formation et sensibilisation
4. Processus et procédures de vérification des transactions
5. Revues de performance, audits, rapports et mesures correctives
6. Tenue des dossiers et documentation
7. Sécurité physique et sécurité de l'information.

¹ Signé le 12 mai 1996, l'arrangement de Wassenaar rassemble une quarantaine d'Etats acceptant de soumettre l'exportation d'armes et de biens à double usage à un régime multilatéral de contrôle et d'échange d'informations.

² Accessible à l'adresse suivante : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/september/tradoc_157336.pdf

³ Accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-616-FR-F1-1.PDF>